

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

**2024/132**

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 21

**SÉANCE EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2024**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

## **POINT 30 : FÊTE DE LA FORÊT ET JARDIN AROMATIQUE DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT**

Après avoir entendu l'exposé de M. Guy ROSSLER, adjoint au maire :

« Dans le cadre de l'appel à projets pour l'« Organisation d'évènements en relation avec le développement durable durant la semaine du développement durable entre le 18 septembre et le 8 octobre 2024 », sur dossier, le département de la Moselle propose une subvention forfaitaire de 2 000 € (50% du montant hors taxe des dépenses subventionnables, dans la limite d'un montant maximal de 2 000 €).

À Sarralbe, la municipalité propose les actions ci-après :

A. Mise en œuvre d'une manifestation sur le thème de la nature, « Fête de la forêt 2024 » dans les domaines forestiers.

Cette journée s'est déroulée à l'arboretum de Sarralbe le dimanche 22 Septembre 2024  
Différentes animations ont été proposées au public :

- messe dominicale célébrée par l'archiprêtre Francis Klaser
- animations sur le thème de l'énergie des arbres et bain de forêt pour adultes et enfants
- marche et balade sur le sentier des mardelles
- animation sur la construction de cabanes de lutins pour enfants
- exposition sur le thème des variétés d'essences d'arbres
- exposition de photos sur la prairie à orchidées
- sensibilisation de la population sur les feux de forêt par les pompiers de Sarralbe
- balade en calèche avec des chevaux
- une animation et un orchestre pour l'ambiance de cette manifestation.

B. Mise en œuvre d'un programme de sensibilisation des enfants à la biodiversité dans les écoles, « la plantation d'une haie et la création d'un jardin aromatique »

Cette sensibilisation se déroulera entre le 18 septembre et le 8 octobre 2024.

Différentes animations seront proposées aux écoles :

- La plantation d'une haie : pour les enfants d'une classe de CE2
- La création d'un jardin aromatique pour les enfants de grande section maternelle »

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

À l'unanimité des voix,

Décide :

- de prendre en charge les frais :
  - de la manifestation « Fête de la forêt » et d'attribuer
    - un montant de 90 € à M. Michel Greff pour une animation sur le thème de la forêt
    - un montant de 200 € à Mme Muriel Heymes pour 2 animations bain de forêt
    - un montant de 100 € à M. Gilles Weiskircher pour une animation Champignons
    - un montant de 550 € à l'orchestre « Fa si la danser » de M. Christophe Besch
    - un montant de 150 € à M. Elvis Stengel pour une animation musicale
    - un montant de 300 € à M. Daniel Viry pour une animation avec des chevaux et une calèche
    - un montant de 250 € à la société « Agent Graphique » pour les panneaux
  - de la manifestation « la plantation d'une haie et la création d'un jardin aromatique » et d'attribuer :
    - un montant de 1 600 € à l'association « la grange aux paysages » pour l'animation de 8 demi-journées
  - annexes à l'organisation de ces manifestations, à savoir les frais de déplacements, achat de petit matériel pour les animations, frais de repas, droits d'auteurs, frais d'assurances et toutes autres dépenses se rapportant à l'organisation de ces manifestations,
- de prendre acte que des crédits suffisants sont prévus au budget principal de 2024,
- d'autoriser M. le Maire à signer une demande de subvention adressée au département de la Moselle pour l'organisation de ces 2 manifestations.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : [www.sarralbe.fr](http://www.sarralbe.fr) le 1er octobre 2024

La secrétaire de séance,  
Marie Pierre MOURER



Sarralbe, le 30 septembre 2024

Le Maire,  
Pierre-Jean DIDOT

